



FICHE D'INFORMATION N°2 AUX CANDIDATS
AVIS N° 2020_50502_0010

A Marseille, le 08/10/2020

Direction Territoriale des Bâtiments Sud

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la création d'une maison de quartier dans la bastide "les platanes" 98 chemin Joseph Aiguier 13009 Marseille

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 3, posée le 07/10/2020 :

Pouvez vous confirmer quel est le montant des travaux HT prévu sur cette opération ? Dans l'AE (p 8/12) il est noté 300 000 € HT, alors que dans l'annexe 1 de l'AE il est noté 2 250 000 € HT.

Réponse 3, transmise le 08/10/2020 :

Le montant des travaux HT est de 2 250 000 € HT. L'acte d'engagement est corrigé en conséquence.

Question 2, posée le 07/10/2020 :

Un Bet pluridisciplinaire peut-il répondre avec plusieurs équipes si la compétence OPC ne lui est pas demandée ?

Réponse 2, transmise le 08/10/2020 :

La seule obligation pour un OPC, dans le groupement candidat, est d'être indépendant de l'architecte et des bureaux d'études exigés au RC. Comme indiqué dans la réponse n°1, les BET, qu'ils soient pluridisciplinaires ou spécialisés, peuvent être membres de plusieurs groupements candidats.

Question 1, posée le 05/10/2020 :

Pour un Bureau d'Etudes non mandataire, y a-t-il exclusivité ?

Réponse 1, transmise le 05/10/2020 :

Si, conformément à l'article 2.6 du RC, l'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en ce qualité, plus d'un groupement pour un même marché, un co-traitant non mandataire peut être membre de plusieurs groupements.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 08/10/2020, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- Acte d'engagement – Article 4.3.1

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.